

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 17 octobre 2022 à 18 H. 30

Convoquée le 10 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 11

Quorum atteint

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LE BRETON A.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.

Absents excusés : Mme LEGENDRE M qui a donné procuration à M. WAGNER Ph
M. JACQUES D qui a donné procuration à Mme JACOBY AM
M. SCHMESSER D qui a donné procuration à M. WEINBERG J

Secrétaire de Séance : Mme JACOBY a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu du 28 juin 2022
- Motion bouclier tarifaire
- Attribution du Marché : Aménagement des abords de la salle des fêtes et des places de stationnement
- Ravalement de façades de la salle de fêtes : Mission de Maîtrise d'œuvre
- Tarifs Salle des Fêtes 2023 et 2024
- Délibération budgétaire modificative
- Prêt relais
- Enquête publique relative au projet d'implantation d'un laboratoire de recherche et de développement pour le traitement de l'amiante sur le territoire de la commune de Talange présentée par la Société NEUTRAVAL.
- Nomination d'un Correspondant incendie et secours
- Désignation de délégués titulaire et suppléant au SMIVU Fourrière du Jolibois
- Informations

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

MOTION BOUCLIER TARIFAIRE

M. WEINBERG propose à l'assemblée de déposer la motion suivante :

Considérant l'importance de la crise actuelle de l'énergie, crise sans précédent depuis 1974, qui aura des répercussions graves sur nos collectivités et par conséquent sur les concitoyens,

Considérant la nécessité de la mise en place d'un bouclier fiscal tarifaire sur le gaz et l'électricité, sans délai pour les collectivités,

Considérant que la politique européenne a démontré toute son inefficacité à prévoir et anticiper une telle crise énergétique sur l'ensemble des pays européens,

Considérant inacceptable que les communes amputées de leur capacité d'autonomie financière depuis la réforme fiscale sur la taxe d'habitation, ne puissent pas, au même titre que les particuliers, bénéficier du bouclier énergétique, qui leur aurait permis de contrer l'inflation des prix du gaz et de l'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la présente motion et demande à M. le préfet de transmettre ladite délibération aux membres du Gouvernement.

ATTRIBUTION DU MARCHE : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES ET DES PLACES DE STATIONNEMENT

M. le Maire fait savoir que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 septembre dernier, pour examiner les offres reçues.

L'opération comporte deux lots, le premier est relatif aux voiries réseaux divers et le deuxième concerne les espaces verts.

Il informe que seules 2 sociétés ont répondu pour le lot n° 1 et 3 pour le lot 2 et communique leurs propositions

Après vérification des offres par le Bureau d'Etudes JMP Concept :

Lot 1

SOCIETES	TOTAL HT
STRADEST HAUCONCOURT	277 111.00 €
ALTECO TP TREMERY	350 908.49 €

Lot 2

SOCIETES	TOTAL HT
KEIP MORHANGE	78 030.00 €
ID VERDE SARREGUEMINES	80 330.66 €
DHR MOULINS LES METZ	97 327.00 €

La commission propose de retenir les sociétés suivantes :

Lot 1 : Sté STRADEST

Lot 2 : Sté KEIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de la commission d'appel d'offres

Autorise le Maire à signer les marchés et avenants éventuels à intervenir

RAVALEMENT DE FAÇADES DE LA SALLE DES FÊTES : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. WAGNER fait savoir que dans le cadre de l'aménagement de la salle des fêtes il est prévu également des travaux de ravalement des façades du bâtiment.

Il convient de confier à un bureau d'études la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

Deux sociétés ont été consultées et il communique leur offre :

Sté DSP Ingénierie sise à LE BAN ST MARTIN pour un montant de 11 900 € HT

Sté TECH FLUIDES sise à STE MARIE AUX CHENES pour un montant de 13 250 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir la Sté DSP Ingénierie

Autorise le Maire à signer tous documents à intervenir.

TARIFS SALLE DES FÊTES 2023 et 2024

M. WAGNER fait savoir qu'il convient de revoir, compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2023, et de fixer d'ores et déjà ceux de 2024.

Puis il passe la parole à M. DROUILLEAUX lequel a examiné avec Mmes LE BRETON et TEXIER les tarifs et communique leurs propositions à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour les administrés et les associations du village

Période	Lieu	Tarifs
WEEK-END (du Vendredi 9 H au Lundi 13 H)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	720
	Petite Salle - Bar	450
MARDI, MERCREDI, JEUDI (du jour à 9 H au lendemain 8 H 30)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	390
	Petite Salle - Bar	220

La location de la vaisselle est comprise dans les tarifs présentés ci-dessus

Pour toutes les entreprises, les associations et les particuliers

Période	Lieu	Tarifs Sans Vaisselle	Tarifs avec Vaisselle
WEEK-END (du Vendredi 9 H au Lundi 13 H)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	1 300 €	1560 €
	Petite Salle - Bar	760 €	890 €
MARDI, MERCREDI, JEUDI (du jour à 9 H au lendemain 8 H 30)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	780 €	1040 €
	Petite Salle - Bar	430 €	560 €

Pour les locations à but lucratif

	Tarif
L'Ensemble	9 000 €
Caution	11 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte les propositions et fixe à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs indiqués ci-dessus.
- Remercie Mmes LE BRETON, TEXIER et M. DROUILLEAUX pour leur investissement le travail fourni.

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

M. WEINBERG fait savoir qu'il y a lieu de prendre une délibération budgétaire modificative permettant de financer les travaux d'aménagement de la salle des fêtes.

Augmentation des comptes suivants

En recettes :

Cpte 1641 : 250 000 €

En dépenses

Cpte 212 : plantation : 100 000 €

Cpte 213 : travaux dans bâtiments : 50 000 €

Cpte 231 : travaux en cours : 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à passer les écritures comme indiqué ci-dessus.

PRET RELAIS

Pour permettre d'engager les travaux d'aménagement des abords de la salle des fêtes dès cette année, M. le Maire fait savoir qu'il y a lieu de contracter un prêt relais.

Puis il fait savoir qu'il a consulté deux organismes bancaires à savoir, le crédit agricole et le crédit mutuel. Puis il communique les deux propositions.

sur 24 mois

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
TAUX	2.68 % taux fixe	2.05 % taux fixe
ECHEANCE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE
MONTANT ECHEANCE	Non communiqué	Non communiqué
Frais de dossier	250 €	0.10 % du montant accordé soit 250 €

sur 36 mois

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
TAUX	2.77 % taux fixe	2.07 % taux fixe
ECHEANCE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE
MONTANT ECHEANCE	Non communiqué	Non communiqué
Frais de dossier	250 €	0.10 % du montant accordé soit 250 €

Les deux organismes proposent le remboursement anticipé sans pénalité.

Après examen, M. WAGNER propose de retenir l'offre formulée par le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à contracter auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 250 000 € sur une durée de 24 mois dont le remboursement s'effectuera entre-autre, par affectation de fonds de compensation de la TVA.
- Retient l'offre du Crédit Mutuel
- Autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN LABORATOIRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT POUR LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TALANGE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ NEUTRAVAL.

Mme JACOBY présente l'enquête publique relative au projet d'implantation d'un laboratoire de recherche et de développement pour le traitement de l'amiante sur le territoire de la commune de Talange par la société NEUTRAVAL.

L'enquête a lieu du 17 octobre au 21 novembre 2022 inclus.

Mme JACOBY rappelle aux membres de l'Assemblée que le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de METZ.

Mme JACOBY fait savoir que malgré tous les points sécuritaires, l'Autorité Environnementale demande un complément de dossier sur :

l'augmentation du nombre de contrôle malgré les faibles risques d'incendie, la dispersion de fibres d'amiante,

l'écoulement accidentel,
l'explosion du réacteur

Vu la demande de renseignements complémentaires formulées par l'Autorité Environnementale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas se prononcer sur la demande présentée par la Société NEUTRAVAL.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

M. AQUILINA fait savoir que dans le cadre de la Loi dite loi MATRAS, il y a lieu de nommer un correspondant incendie et secours au sein de la commune d'Hauconcourt.

Ce correspondant a un rôle central en matière de sécurité civile et dans ce cadre il peut, sous l'autorité du Maire, concourir :

- à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des risques majeurs et aux mesures de sauvegarde

- A la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Aussi, M. AQUILINA propose de nommer M. EEKEN Bernard à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de nommer M. EEKEN Bernard en qualité de correspondant incendie et secours.

DESIGNATION DE DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

La commune fait partie du Syndicat SMIVU Fourrière du Jolibois. Elle doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. DROUILLEAUX propose de nommer Mme JACOBY en qualité de membre titulaire et M. AQUILINA en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de M. DROUILLEAUX.

INFORMATIONS

ASSE

Assemblée Générale

M. DROUILLEAUX fait savoir que l'assemblée générale de l'Asse a eu lieu dernièrement. Les finances sont saines.

Toutefois les membres du l'Asse déplorent le manque de participation et d'implication des parents d'élèves aux manifestations

Halloween

Le lundi 31 octobre l'ASSE organisera à l'Espace Municipal un goûter qui sera suivi d'une collecte de friandises pour Halloween.

Marché de Noël

L'ASH s'était engagée à organiser le marché de Noël cette année, mais la commune a été informée tout récemment par l'association qu'elle n'est pas en mesure d'assurer cette manifestation.

Par conséquent le Marché de Noël n'aura pas lieu.

Commémoration de l'Armistice

Le rassemblement est prévu au Monument aux Morts à 9 H. 45 et la cérémonie débutera à 10 H. 00.

Veillée de Noël

Elle aura lieu le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 19 H..

Remerciements

Mme TEXIER communique les remerciements de différentes associations pour l'octroi des subventions 2022.

Conseil Municipal des Jeunes

Les membres du CMJ ont souhaité de ne plus voir de bouteilles en plastiques jetées dans la cour de l'école. Ils ont proposé d'offrir à chaque élève une gourde à ses initiatives.

Parents d'Elèves

Mme JACOBY communique les résultats des élections des parents d'élèves. Ont été élus :

Titulaires

Mme SCHNEIDER Eva

Mme ZOUGAR Karine

Suppléante

Mme LATASSA Christelle

Saint Nicolas

M. WEINBERG fait savoir que Saint Nicolas se rendra à l'école le mardi 6 décembre prochain. Le déroulé de cette manifestation sera communiqué ultérieurement.

Ecole

Travaux

M. WAGNER fait savoir qu'il convient de se mettre en conformité accessibilité. Pour se faire, des toilettes pour personne à mobilité réduite ont été aménagés.

Stationnement

M. WAGNER fait savoir qu'il a demandé à la Gendarmerie et à la Police Intercommunale de passer régulièrement aux heures de sortie des élèves pour verbaliser le stationnement anarchique des véhicules.

Salle des Fêtes

Le Maire fait savoir que malgré les avertissements des locataires utilisent des fumigènes. Ce qui déclenche l'alarme incendie.

Dorénavant pour chaque déclenchement intempestif de cette alarme les locataires se verront facturer une somme forfaitaire de 100 €.

Opération Bon de carburant

M. WAGNER fait savoir que sur 66 jeunes concernés par cette opération 16 ne sont pas venus retirer leur bon d'achat.

Digue

M. le Maire fait savoir qu'il a été dans l'obligation de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès à la digue aux piétons afin de se mettre en conformité avec la réglementation des ouvrages hydrauliques et par mesure de sécurité en cas de crue.

Saison Hivernale

La Communauté de Communes Rives de Moselle a confié le salage et déneigement pour la Commune d'Hauconcourt à la Sté STRAUCH.

Rapports sur la qualité et le prix du service de collecte et sur le prix et la qualité du service assainissement

M. WAGNER rappelle que ces rapports sont consultables en mairie.

Reversement de la taxe sur la consommation d'électricité

Lors de la réunion du syndicat mixte d'électricité ouest messin à laquelle assistaient MM JACQUES et AQUILINA, il a été décidé de reverser à la commune d'Hauconcourt la somme de 11 882.43 € représentant la part de la taxe sur la consommation finale d'électricité 2021. Le syndicat conserve la somme de 57.15 € représentant les frais de gestion.

Séance levée à 20 H. 15

**Le Maire
Ph WAGNER**



**La Secrétaire de Séance
AM. JACOBY**

